



Contacts presse

Dr François Blanchecotte

06 08 89 61 02

president@federationbiologiemedicale.fr

À propos de la FBM

La Fédération de la Biologie Médicale (FBM), créé en décembre 2025, est une organisation inédite rassemblant à la fois les professionnels de santé privés et les entités économiques du secteur. Cette fédération fédère trois syndicats représentatifs – le Syndicat des biologistes (SDBIO), Les Biologistes Médicaux (Biomed) et le Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB) –, un syndicat régional - la Fédération des Biologistes Praticiens (FBP) - ainsi que des sociétés privées de biologie médicale présentes sur l'ensemble du territoire national.

Accès au diagnostic respiratoire

La FBM appelle à renforcer la coordination entre la ville et l'hôpital

Paris, le 17 mars 2026 – La Fédération de Biologie Médicale (FBM) prend acte de la recommandation publiée le 30 janvier 2026 par la Haute Autorité de Santé (HAS) ⁽¹⁾, qui réserve l'utilisation des tests PCR « quadriplex » (Grippe A/B, VRS, SARS-CoV-2) au seul milieu hospitalier. Cette orientation limite l'accès de la médecine de ville à un outil pourtant essentiel pour diagnostiquer rapidement les infections respiratoires hivernales.

Pour une organisation cohérente du diagnostic sur le territoire

Les biologistes médicaux de ville ont joué un rôle déterminant durant la crise du SARS-CoV-2. La FBM rappelle que la prise en charge des patients repose sur une complémentarité entre la ville et l'hôpital, et non sur une séparation stricte.

Permettre l'accès aux PCR quadriplex en ville contribuerait à :

- **Améliorer la prise en charge des personnes vulnérables**, grâce à un diagnostic rapide permettant, lorsque cela est indiqué, la mise en place précoce d'un traitement antiviral⁽²⁾.
- **Limiter l'engorgement des urgences**, en évitant des passages hospitaliers qui pourraient être pris en charge en ville.
- **Réduire l'antibiorésistance**, en confirmant l'origine virale d'une infection et en évitant les prescriptions inutiles d'antibiotiques⁽²⁾.

Clarifier la stratégie diagnostique

La recommandation actuelle de la HAS s'écarte d'avis antérieurs. En 2023, la HAS soulignait déjà les limites des tests antigéniques rapides (TROD) en ville, dont les performances diagnostiques restaient insuffisantes pour un usage individuel⁽³⁾. Pourtant,

ces TROD sont aujourd'hui autorisés et remboursés en cabinet médical, alors même que la HAS exige pour les PCR quadriplex des performances nettement supérieures (sensibilité $\geq 90\%$, spécificité $\geq 95\%$).

Cette situation crée une incohérence dans l'offre de diagnostic proposée aux patients.

La FBM souligne également que l'absence de remboursement des PCR quadriplex en ville empêche de documenter pleinement leur impact sur la réduction des hospitalisations. Des études internationales, notamment publiées dans The Lancet en 2023⁽⁴⁾, ont pourtant démontré l'intérêt de stratégies « **test and treat** » en ambulatoire.

La Fédération appelle donc à la réalisation d'une étude en conditions réelles, associant ville et hôpital, afin d'évaluer objectivement les bénéfices de cette approche pour la santé publique.

Un réseau de proximité indispensable à la surveillance épidémiologique

Les laboratoires de biologie médicale de ville constituent un maillage territorial unique :

- **Plus de 4 000 sites** assurent une couverture homogène du territoire.
- Les biologistes de ville participent activement à la surveillance nationale via le **réseau RELAB**, en lien avec les Centres Nationaux de Référence. Ce réseau transmet chaque semaine les résultats des PCR quadriplex, permettant à Santé publique France de suivre précisément la circulation des virus respiratoires en ambulatoire et l'efficacité vaccinale en temps réel⁽⁵⁾.
- Les laboratoires transmettent également les souches virales aux CNR, contribuant à la détection des variants et à l'adaptation des vaccins.
- Les outils numériques, comme **LaboéSI**, permettront bientôt une transmission automatisée et structurée des données épidémiologiques.

Le réseau RELAB, salué par l'OMS, constitue un atout précieux et sans équivalent dans le monde pour anticiper les vagues épidémiques.

Pour une stratégie cohérente et efficace

La FBM appelle à une réévaluation de la recommandation de la HAS, en tenant compte :

- de l'avis du Conseil National Professionnel de Biologie Médicale⁽¹⁾;
- de l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique publié en 2023⁽²⁾.

Elle propose notamment :

- **L'accès en ville aux tests PCR quadriplex**, sur prescription médicale, pour les personnes les plus vulnérables (plus de 65 ans, femmes enceintes, personnes immunodéprimées)^(1,2).
- **Un renforcement des outils numériques de coordination** entre la ville et l'hôpital.
- **Un accès facilité à la vaccination** pour les biologistes et infirmiers exerçant en laboratoire, conformément au décret du 8 août 2023⁽⁶⁾.

Conclusion

La Fédération réaffirme que la biologie médicale de ville dispose des capacités techniques, logistiques et organisationnelles nécessaires pour contribuer pleinement à la gestion des épidémies hivernales. Une collaboration renforcée entre tous les acteurs du système de santé est indispensable pour améliorer la prise en charge des patients et anticiper les tensions saisonnières.

Les références pour aller plus loin

- (1) HAS 2026 : Intérêt des techniques d'amplification des acides nucléiques (TAAN) multiplex dans la prise en charge médicale des infections des voies respiratoires supérieures.
- (2) HCSP 2023 : Prévention des infections respiratoires virales – <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=1343>
- (3) HAS 2023 : Intérêt des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) antigéniques COVID/grippe et COVID/grippe/VRS en ville – Avis validé le 1er juin 2023
- (4) The Lancet 2023 : Effectiveness of nirmatrelvir–ritonavir in preventing hospital admissions and deaths in people with COVID-19
- (5) Clercq A. et al., Emerg Microbes Infect., 2025 : Influenza vaccine effectiveness and genetic diversity...
- (6) Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales des professionnels de santé exerçant en laboratoire de biologie médicale.